

ments des shériffs dont la loi nouvelle avait déterminé la quotité sans que ceux-ci s'en fussent plaints ni eussent demandé une augmentation de leur salaire ; aussi l'adoption du tarif nouveau sans que le Barreau eût été consulté ; d'un côté, la proportion exorbitante, inutile, des honoraires de certains officiers de la cour, de l'autre, la réduction des honoraires de l'avocat à une échelle minimale au point de rendre cette profession improfitable, et de détruire l'indépendance du Barreau en le déconsidérant dans l'estime publique ; déclarent que "les juges de la cour Supérieure du Bas-Canada ont, par leur conduite, démerité de la confiance du Barreau du district de Québec," suggèrent un appel de sa part à l'Assemblée législative pour déclarer l'indépendance du Barreau et le déconsidérer dans l'estime publique ; déclarent que "les juges de la cour Supérieure du Bas-Canada touchent la création d'un tarif plus convenable ; une collecte pour courir les frais des démarches nécessaires dans le but en contemplation."

Après lecture du rapport, l'Assemblée adopta l'unanimité ainsi que les résolutions dont nous venons de tracer l'analyse. Il fut aussi unanimement agréé que les membres du Barreau de Québec s'abstendreraient de reprendre leurs sièges à l'audience durant la session actuelle de la cour supérieure, à la session prochaine (du 24 décembre au 1er janvier) de la cour de circuit, et jusqu'à ce que l'opinion des autres sections du Barreau du Bas-Canada fut connue.

La cour a continué de siéger, mais deux avocats seulement ont assisté en costume à l'audience et continué toutes les causes inscrites sur le rôle.

Les clercs-avocats de Québec ont aussi fait réunion le 21 décembre et adopté des résolutions approuvées de la conduite de leurs patrons. L'esprit de corps dont on a eu raison parfois de déplorer l'absence, se révèle aujourd'hui avec la plus grande unité pour la solution hâtive de cette grave affaire dont il n'est pas encore aisé de prévoir quel sera le dénouement.

Les membres du Barreau de Montréal s'étaient rassemblés vendredi pour se déterminer sur l'attitude qu'il doivent prendre dans ce débat. Ils sont réunis de nouveau samedi pour la considération du rapport du comité qu'ils avaient nommé la veille. Nous y reviendrons.

On lit dans le Journal de Québec :

Les juges et les avocats.

Si de la part des avocats nous sont ci-après fait quelques renonciations concernant le fait de leurs charges, elles-là et bien considérées en notre conseil, il sera pourvu par nous ainsi qu'il appartiendra par raison.

(Déclaration de Henri VI, du 25 mai 1652.)

La querelle qui vient de s'élever entre le baron et le barreau n'est pas tant le produit de la réduction du tarif des avocats que de la manière secrète et arbitraire dont ce tarif a été fait et promulgué. Non seulement les praticiens, mais le public aussi avaient droit de connaître ce tarif, et il devait subir comme tout autre mesure la discussion. Nos juges, comme s'ils eussent fait un mauvais coup, ont éraillé le jour de la publicité, et tout a été mystérieusement travesti dans les ténèbres. C'est là la vraie plainte du barreau.

Il est vain de dire que depuis longtemps nos cours de justice n'offrent pas l'exemple d'un grand décret ; on y a vu bien souvent des querelles animées sur le banc entre les juges mêmes. Cette mauvaise humeur se traduit vis-à-vis du barreau, et dans les plaidoiries ordinaires à l'audience, ce n'est qu'interruptions et brouillages continuels de la part du banc à l'adresse des avocats. Quelques citations seront venir, comme ces interruptions sont considérées par ceux qui ont écritur la bonne administration de la justice, "ces interruptions, dit Huyssens, sont contre les règles de la bienséance et de la justice. L'on doit considérer aussi que si les juges faisaient ainsi qu'autrefois les fonctions d'avocat, et prêteraient, pour user des termes de la loi, l'honneur d'être debout au barreau au droit d'y être assis, il y en a plus d'un qui serait très embarrassé."

"C'est l'église de ces mêmes interruptions que le dernier siècle seulement a vu naître, qui a donné occasion au fils ainé d'Antoine Loisel, de s'écrier, dans le fameux dialogue des avocats, composé par ce dernier. "Où est l'honneur que j'ai entendu de vous, mon père, avoir été autre fois au Palais, et la faveur que messieurs les présidents portaient aux juges qu'Omer-Pacha, dans deux batailles, à Bonowina et près Zwoznik, a défaits les rebelles et mis fin à l'insurrection des beys de Bosnie.

"Ainsi se trouve terminés les troubles qui avaient éclaté sur deux extrémités de l'empire, évoqués par le fanatisme en Syrie, troubles fomentés par les seigneurs feaux en Bosnie. Cette victoire consolera l'autorité du sultan, et consuera définitivement les deux principes proclamés par ce souverain : Tolérance religieuse, égalité de tous devant la loi."

Il paraît que l'ouvrage de la semaine dernière s'est fait ressentir non seulement au Canada, mais dans les Etats, nord de l'Union, et qu'il a occasionné des pertes sérieuses sur son passage à Boston et particulièrement à New-York où des constructions en voie d'achèvement ont été renversées et des vaisseaux considérablement endommagés dans le port.

M. Murdoch Morison, avocat de cette ville, a été condamné samedi à une peine de trois mois et aux frais de poursuite, soudure, et à défaut d'y satisfaire, à un mois d'emprisonnement, pour assaut commis sur la personne de F. G. Johnson, ébénier, l'un des membres du barreau de Montréal. Le jugement de condamnation fut prononcé par J. D. Lacroix, ébénier, Juge de Paix, qui fut y jointe, dit-on, une sermon très-appropriée au mode qu'avait cru devoir employer le défendeur pour avoiron de son adversaire.

#### Châtiment terrible infligé aux rebelles d'Alep.

Le gouvernement ottoman vient de venger d'une manière terrible les massacres dont les chrétiens ont été récemment victimes à Alep, et de mettre fin, en même temps, à une insurrection qui devenait menaçante. Voici ce que rapporte une correspondance de Constantinople, arrivée par le dernier *Courrier* :

"Le bateau anglais, partant ce soir, me fournit l'occasion de vous faire connaître les détails du châtiment infligé aux révoltés d'Alep.

"Le 7 novembre, au soir, Kerim-Pacha, commandant militaire à Alep, fit savoir aux chefs des rebelles qu'il désirait leur parler ; ceux-ci, persuadés qu'on les respecterait, par la crainte d'une nouvelle émeute, se rendirent à l'appel ; Kerim-Pacha les fit arrêter. Aussitôt que cet acte énergique fut connu dans la ville, les insurgés se soulevèrent de nouveau, et au nombre de 10,000 environ, réclamerent les armes à la main, la mise en liberté de leurs chefs. Kerim-Pacha était déjà prêt, et, au lieu de leur répondre, il tomba sur eux à la tête de 4,000 hommes de troupes du Sultan. Le carnage dura vingt-quatre heures : 1,800 rebelles restèrent sur le champ de bataille : trois quartiers de la ville, qui étaient les foyers de l'insurrection, Kerle-Bab-Cousa El-Bab-Nezab, ont été, pendant la lutte, en grande partie détruits. Les habitans et les insurgés que la mort avait épargnés prirent la fuite. La cavalerie est à leur poursuite.

"Pas un chrétien n'a en ce souffrir pendant cette lutte sanglante.

"Tous les biens des insurgés sont confisqués, pour en lemiser les pertes éprouvées par les chrétiens, pour relever les églises détruites et assurer des moyens d'existence aux familles des treize chrétiens qui avaient perdu la vie dans les journées des 14 et 15.

"S. H. le sultan a dû cet' sois-ici faire faire violence à ses sentiments d'humanité, qui le faisaient toujours pencher vers l'indulgence.

"Il fallait faire cesser d'une manière définitive, les doutes qui existaient dans les esprits sur les intentions du souverain et sur la politique de son Gouvernement.

"Les fanatiques et les hommes attachés aux pratiques anciennes de l'Orient continuaient en formant un vaste complot, intimider le souverain, lui faire abandonner le système de sages réformes, et le ramener à l'ancienne tolérance religieuse. L'Europe avait également peu de confiance dans l'efficacité de la protection des chrétiens par le Gouvernement ottoman. Cette fois-ci, on croyait qu'il n'y aurait qu'un simulacre de sévérité, et que l'intervention des agents étrangers serait nécessaire pour faire rendre justice aux chrétiens d'Alep.

"Les actes que je vous fais connaître prouvent :

"Aux fanatiques, qu'ils ne doivent plus espérer de faire abandonner le sultan son système de réformes, et à l'Europe, qu'aujourd'hui on n'a plus besoin de protéger les chrétiens sujets du sultan Abd-el-Medjid, attendu qu'il est devenu leur meilleur protecteur, et que ce qu'on a pu obtenir en faveur des chrétiens en Orient depuis François Ier, par des protections blessantes pour l'autorité du sultan, le souverain actuel le leur a accordé spontanément et par sa propre volonté."

"Un courrier, arrivé hier de Bosnie, apporte la nouvelle qu'Omer-Pacha, dans deux batailles, à Bonowina et près Zwoznik, a défaits les rebelles et mis fin à l'insurrection des beys de Bosnie.

"Ainsi se trouve terminés les troubles qui avaient éclaté sur deux extrémités de l'empire, évoqués par le fanatisme en Syrie, troubles fomentés par les seigneurs feaux en Bosnie. Cette victoire consolera l'autorité du sultan, et consuera définitivement les deux principes proclamés par ce souverain : Tolérance religieuse, égalité de tous devant la loi."

#### FAITS DE L'ÉTRANGER.

Le petit bourg de Saint-Léger, canton de Saint-Symphorien, était en fête. Deux bras de la population étaient sur pied, en habits du dimanche. Des matinées, une foule nombreuse se réunissait devant le presbytère du digne pasteur du lieu, fils de dévouement des vieux époux dont on allait célébrer l'union. A huit heures, un magnifique mai a été planté au son de la murette et du tambour. Puis, l'heure de la messe venue, les deux vieillards, escortés de tous les habitants du bourg, se sont dirigés vers l'église. M. L., membre du conseil général, a offert son bras à l'épouse. Arrivés aux pieds des

autels, où un demi siècle auparavant, les époux, jeunes alors, avaient, pour la première fois, juré l'irrévocabile conjugal, les vieillards septuagénaires ont partagé avec leur fils aîné devenu prêtre, le pain eucharistique.

Au sortir de l'église, les époux ont été conduits processionnellement par la foule au presbytère, où un repas de noces attendait les invités. Au tour de la table sont venus s'asseoir les fils et petits-fils des vénérables vieillards, ainsi qu'un grand nombre d'habitants de la commune, en sorte que cette fête de famille est devenue une véritable fête pour tout le village.

— On écrit de Londres, le 25 novembre :

"Voici une nouvelle preuve de la sévérité avec laquelle ont miné actuellement les duels dans l'armée anglaise.

"Deux jeunes officiers, le lieutenant Edward Banbury-Litchfield et l'enseigne George Carham-Huxham, s'étaient battus en duel à Beddall (Indes-Orientales), la Cour martiale, bien qu'aucun d'eux n'eût fait à l'autre de blessures graves, les a condamnés tous deux, ainsi que leur témoins, le lieutenant Stappleton-Smith et l'enseigne Wollaston-White, à la peine de la dégradation.

"En même temps, la cour, prenant en considération les services signalés rendus par les quatre condamnés, a sollicité du général en chef, sir Charles Napier, leur grâce pleine et entière ; mais le général Napier a répondu qu'il n'y avait pas de services, quelques grands et importants qu'ils soient, qui puissent excuser un délit aussi grave que celui d'avoir participé ou concouru à un duel. En conséquence, Son Excellence a confirmé la condamnation prononcée contre M. Banbury-Litchfield ; quant à MM. Stappleton-Smith et Wollaston-White (les témoins du combat), elle a communiqué cette peine en celle de la radiation des contrôles de l'armée, et elle n'a accordé grâce pleine et entière qu'à M. Carham-Huxham.

On lit dans un journal anglais :

"M. Georges Wombwell, qui vient de mourir à l'âge de 73 ans, laissant une grande fortune qu'il a gagnée en faisant voyager et en montrant des ménageries d'animaux étranges dans les foires, a voulu que le jour de sa mort, et évidemment fut annoncé au public qui assisterait à la représentation. En effet, sur la place du Marché, à North-Allerton, pendant l'exhibition des animaux, on a annoncé la mort de M. G. Wombwell ; l'orchestre a joué la *Marche des Morts*, de Saul ; on a donné à manger aux animaux, et la toile à

TROP DE TALENT NUIT. — (POLICE CORRECTRICE DE PARIS.) — Taponot est un Parisien qui possède un fort joli talent de société ; il joue du coq, de chasse, de la contre-basse, du basson, du piston et de la serinette, tout cela sans instruments ; il lui suffit de se peindre une marine d'une façon particulière et de se mettre un ou plusieurs doigts devant la bouche, et à l'instant même il exécute une ouverture à grand orchestre. Depuis longues années, il faisait les délices de tous les gens qui avait le bonheur de le connaître ; on s'était fait un plaisir de posséder Taponot ; mais de belle tête sans Taponot : sans Taponot tout languissait.

Un soir du mois dernier, Taponot venait de dîner avec des amis qu'il avait désolés comme d'habitude, et comme on ne joue pas simultanément de cinq instruments sans avoir besoin de prendre quelque chose. Taponot suivant l'habitude de messieurs les musiciens, avait pris quelque chose ; il avait même pris pas mal de choses, car, arrivé rue Aumaire, il jouait d'un autre instrument, il battait la caisse sur les murs avec son dos.

Un agent vient à passer, lui demande ce qu'il fait le long du mur à pareille heure ;

Taponot, au lieu de répondre, se pince le nez et joue à l'agent, sur le piston, la première phrase de la *Alouette* : "Allons enfants de la patrie." L'agent l'engage à cesser cette plaisanterie et à répondre ; Taponot se bouche une narine et entonne sur le cor de chasse la phrase : "Contre nous de la tyrannie."

Nouvelle invitation de la part de l'agent d'avoir à répondre. Taponot se pince les lèvres, les couvre de deux doigts et continue sur la contre-basse : "Entendez-vous dans ces campagnes ?" Puis, sur une troisième sonnante, il ajoute un doigt aux deux autres, et continue sur la clarinette l'hymne marseillaise ; puis, comme envoi de la patience de l'agent qui voyait qu'il avait à faire à un homme ivre, Taponot lui entonne dans l'oreille, sur le tambour : "Aux armes, citoyens !" Cet mitfin à la scène, Taponot fut arrêté ; il résista, et comparut aujourd'hui devant la police correctionnelle.

Il a été condamné à quinze jours de prison. Il aura le temps de réfléchir et de comprendre qu'un talent d'agréable procure bien des désagréments si l'on ne sait pas s'en servir à propos.

EXPOSITION DE 1850. — Pendant que Londres prépare sa grande exposition industrielle, l'administration française n'a rien négligé pour donner un état particulier à l'exposition artistique qui a eu lieu à Paris, à dater du 25 décembre.

Le palais national a été entièrement remis en état, et l'on a profité, avec intelligence, de la circonstance, pour restaurer complètement les appartements du premier étage, qui avait eu plus particulièrement à souffrir des événements de 1848. Les dormirs ont été refaits, les cheminées restaurées, les peintures rafraîchies. Il n'y a plus de trace de ruine. Pour la première fois, en verront librement la chapelle, dans laquelle on remarque de curieuses grisailles.

Le grand salon provisoire, orné de figures allégoriques, peintes par Gosse, est entière-

ment terminé. Tout autour sont des tablettes, pour soutenir les tableaux, et des balustrades, pour les isoler du public. Partout des conduits répandront la chaleur dans les galeries et les appartemens.

On complaint, avant le 25, près de 3500 objets d'art de tous les genres, et l'on pense que ce nombre s'élèvera peut-être à 6000. Mais le jury d'examen est là pour réduire cette imposante quantité de toiles, de marbres, de dessins.

Lundi, 25, fut le dernier jour accordé aux artistes pour le dépôt de leurs ouvrages. Il y eut pressé, dans les ateliers, chez les fabricans des cadres ; tout le monde voulait arriver en même temps pour ce grand jour. De nombreux envois ont eu lieu en lieu de la part des étrangers, particulièrement de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre. L'Italie ne fait jamais rien parvenir.

#### CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

Le correspondant "C" est l'un des Platon microscopiques de l'*Avenir*. Dans le N° du 20 novembre de cette feuille, il aborda le sujet des *idées superstitionnées* et assura, du même ton qu'il se fut agi d'une vérité, que messieurs les curés ne cherchent pas à éclairer le peuple ce sujet en ne prêchant pas contre les erreurs populaires.

Le 18 décembre, son intime ami "D" se présente à son tour sur l'arène ; ce n'est qu'une petite ruse, c'est-à-dire, qu'il n'y a dans son écrit que le thème du 20 novembre, retourné et vêtu d'un autre vêtement. Il est vrai, mais non plus vérifiable ni plus sensible dans sa teneur.

Il me paraît, à moi, que "D", au lieu de reprocher au clergé son silence, devrait lui-même éléver la voix, ou plutôt diriger ses coups de plume contre les *idées superstitionnées* qu'il veut bannir. Ses deux communications ressemblent à tous les articles de son journal qui déploré le présent, insiste au passé, et sipe les bases de *Pacifis* : il accuse et ne prouve rien ; critique et n'instruit pas ; indique le mal sans préparer le remède.

Je demande donc à "D" : n'êtes-vous point en état de tourner philosophiquement vous-même contre les superstitions, ou craindrez-vous de n'être point écouté ?

Je suppose que M. les curés veulent s'assujettir à vos prescriptions ; qu'ils prêchent, quand vous le voudrez, contre les superstitions dans les campagnes, dites : ne les croirez-vous pas le droit de vous faire comprendre qu'il y a des erreurs plus funestes encore que les superstitions à notre époque ! — Soyez franc, et dites sincèrement que vous leur niez ce droit ; car s'il est vrai que vous aimez à censurer pour le bon peuple, vous oubliez aussi sans peine que la vérité est à l'usage de tout le monde au milieu de l'innombrable famille des erreurs. Il est probable que vous, qui prétendez au contraire des *idées* prédictives religieuses, êtes également d'un discuter les textes.

C'est pourquoi je trouve fort clair et fort conséquent que vous prétendiez dicter aux prêtres des sermons, n'en pas tirer un grand profit pour vous-même, et ne pas seulement daigner prêcher au moins de la plume, à ce bon peuple, en contribuant à l'amélioration de la superstition... Mais, à propos de cela même, il est difficile de venir au secours du peuple selon vos idées : car il est bien des choses que vous mettez, vous, sous la calotte de ce mot *superstition* !

Je vais terminer par un enseignement bien facile à votre adresse, celui des faits. C'est le moyen peut-être de vous empêcher d'y revenir. D'abord, il est faux, absolument faux, que M. les Curés n'aient jamais prêché ou ne prêchent pas assez fréquemment contre les superstitions populaires.... J'ai pour vous le soutenir, comme règle générale mon propre témoignage et celui d'autrui : "Soyez franc, et dites sincèrement que vous n'avez jamais prêché ou ne prêcherez pas assez fréquemment contre les superstitions populaires, dont la crédibilité n'est nullement équivoque, entendez-vous ?" — En second lieu, il est surprenant que vous paraissiez ignorer que les superstitions populaires, loin de n'avoir que le Canada pour refuge, existent chez tous les peuples civilisés, même au sein des nations contemporaines où existe la plus grande masse de lumières philosophiques... Bien plus, on n'est jamais parvenu à déraciner la superstition dans le monde, à raison des tendances naturelles de l'homme qui le portent au merveilleux..... Les sermons et les livres n'en ont point encore obtenu raison.... Ainsi, grand philosophe, à l'œuvre vous-même !

E.V.  
Comté de Huntingdon, 27 déc. 1850.